Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEA, veuillez visiter :
bacprocgea.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

ÉPREUVE E6 : PILOTAGE DE L'ENTREPRISE

Coefficient : 3 **Durée : 25 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **8 pages** numérotées de 1/8 à 8/8. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : EARL DES PRÉS DU LAYON, EXPLOITATION AGRICOLE SITUÉE À DOUÉ-EN-ANJOU (MAINE-ET-LOIRE)

L'EARL des Prés du Layon est une entreprise agricole de polyculture-élevage. Elle emploie trois salariés permanents et exploite 145 hectares, dont 70 hectares de cultures et 75 hectares de prairies. Elle élève 55 vaches laitières et commercialise son lait auprès d'une laiterie régionale. Son gérant étudie une diversification par la transformation et la vente directe d'une partie de la production laitière.

La coopérative locale Terroirs du Layon a proposé à l'EARL un accord de distribution de produits laitiers transformés. Après plusieurs échanges, la coopérative a interrompu les négociations. L'EARL demande conseil sur les démarches engagées, l'intérêt stratégique du projet et sa faisabilité économique. Vous disposez des documents DT 1 à DT 3. Répondez aux trois parties et complétez le document réponse DR 1. Les montants sont exprimés hors taxes, sauf mention contraire.

Le sujet porte sur des capacités mobilisées dans le pilotage de l'entreprise. L'épreuve réglementaire E6 est un oral de 25 minutes s'appuyant sur un document écrit préparé par le candidat.

PARTIE 1 : Analyse juridique (7 points)

Qualification des faits et responsabilité pendant les négociations

Le 8 janvier 2026, l'EARL et la coopérative Terroirs du Layon commencent à négocier un accord de distribution. Le 2 février, la coopérative met fin aux échanges par courriel, sans signer de contrat. L'EARL indique avoir engagé 3 600 euros de frais d'étude et réclame également une indemnisation correspondant aux bénéfices espérés de la distribution. La coopérative soutient qu'aucun contrat n'a été conclu. Utilisez les dispositions et la décision reproduites dans le DT 1. Présentez votre raisonnement selon le syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée pour l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel l'EARL est confrontée.

1.2 (2,5 points) Exposez la règle de droit applicable à la rupture des négociations précontractuelles, en vous appuyant sur l'article 1112 du Code civil et sur la décision de la Cour de cassation figurant au DT 1.

1.3 (3 points) Appliquez cette règle aux faits. Précisez les éléments que l'EARL devrait établir pour obtenir réparation, distinguez les frais engagés des bénéfices espérés et concluez sur les demandes indemnitaires envisageables.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic interne et externe, choix de diversification et préconisations

L'EARL envisage de transformer une partie de son lait en yaourts et fromages frais, puis de les vendre en circuits courts. À partir des informations du DT 2 et de la situation présentée, établissez un diagnostic stratégique et proposez des orientations adaptées aux ressources et aux contraintes de l'entreprise.

Repères pour le diagnostic stratégique

Éléments internes	Éléments externes
Savoir-faire laitier du gérant et qualité reconnue du lait	Demande locale en produits fermiers et circuits courts
Équipe permanente de trois salariés déjà mobilisée	Présence de producteurs concurrents sur les marchés locaux
Trésorerie limitée pour financer un atelier de transformation	Aides à l'investissement accessibles sous conditions
Absence d'expérience commerciale en vente directe	Variabilité des coûts de l'énergie et des emballages

Synthèse des informations du DT 2

2.1 (2,5 points) Classez les quatre éléments internes du tableau en forces ou faiblesses et les quatre éléments externes en opportunités ou menaces. Justifiez brièvement chaque classement.

2.2 (2 points) Présentez une analyse PESTEL du projet à partir des informations du DT 2. Identifiez au moins un facteur pertinent dans quatre dimensions distinctes et expliquez son effet possible sur l'entreprise.

2.3 (2,5 points) Analysez le choix de diversification envisagé et formulez deux préconisations opérationnelles permettant de limiter les risques économiques, commerciaux ou humains du projet.

PARTIE 3 : Analyse économique et financière (6 points)

Calcul de marge, seuil de rentabilité et appréciation de la faisabilité

L'EARL prévoit de transformer et vendre 12 000 unités de produits laitiers par an. Le prix de vente moyen est de 2,40 euros par unité. Les charges variables de transformation, d'emballage et de commercialisation s'élèvent à 1,25 euro par unité. Les charges fixes annuelles spécifiques au projet sont estimées à 13 800 euros. Le coût d'investissement initial est financé séparément et n'est pas inclus dans ces charges. Pour les calculs, la marge sur coût variable unitaire est égale au prix de vente unitaire diminué du coût variable unitaire. Le seuil de rentabilité en volume est égal aux charges fixes divisées par la marge sur coût variable unitaire. Arrondissez les résultats au centime pour les montants et à l'unité pour les volumes.

Données prévisionnelles annuelles du projet

Donnée	Valeur
Volume annuel prévu	12 000 unités
Prix de vente moyen unitaire	2,40 €
Coût variable unitaire	1,25 €
Charges fixes annuelles spécifiques	13 800 €

Prévisions établies par l'EARL, en euros hors taxes

3.1 (2 points) Calculez le chiffre d'affaires prévisionnel, le coût variable total et la marge sur coût variable totale pour le volume prévu.

3.2 (2 points) Calculez la marge sur coût variable unitaire, puis le seuil de rentabilité en volume. Indiquez la marge de sécurité en unités au volume prévisionnel.

3.3 (2 points) Calculez le résultat prévisionnel du projet avant prise en compte du financement de l'investissement. Concluez sur sa faisabilité à partir des seules données fournies et indiquez une limite de cette analyse.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES APPLICABLES À LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Code civil, article 1112, rédaction en vigueur : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 26 novembre 2003, pourvoi n° 00-10.243, arrêt Manoukian. Visa : article 1382 du Code civil, devenu l'article 1240 du Code civil. Attendu de principe : « les circonstances constitutives d'une faute commise dans l'exercice du droit de rupture unilatérale des pourparlers précontractuels ne sont pas la cause du préjudice consistant dans la perte d'une chance de réaliser les gains que permettait d'espérer la conclusion du contrat ». La décision rappelle que la rupture des pourparlers peut engager la responsabilité de son auteur si elle est fautive, mais que l'indemnisation ne couvre pas les gains attendus du contrat qui n'a pas été conclu.

Dans le cas soumis, aucun contrat de distribution n'a été signé. Les faits fournis ne précisent ni la durée exacte des échanges antérieurs au 8 janvier, ni les motifs détaillés de l'interruption, ni les informations communiquées par les parties avant la rupture.

DT 2 : SITUATION DE L'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

L'EARL des Prés du Layon est une exploitation de polyculture-élevage comptant trois salariés permanents. Le gérant maîtrise la production laitière, mais l'entreprise n'a jamais exploité d'atelier de transformation ni de point de vente directe. La trésorerie disponible pour financer le lancement est limitée. Une enquête menée par l'entreprise auprès de 80 ménages du bassin de Doué-en-Anjou indique que 52 ménages achètent régulièrement des produits fermiers et que 61 se déclarent intéressés par une offre locale de yaourts ou de fromages frais. Cette enquête n'est pas un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

Le marché local compte trois producteurs proposant déjà des produits laitiers fermiers. Des dispositifs d'aide à l'investissement peuvent être sollicités, sous réserve de l'éligibilité du projet et du dépôt d'un dossier. Les coûts de l'énergie et des emballages ont varié au cours des deux dernières années. Les règles sanitaires applicables à la transformation alimentaire et à la vente doivent être vérifiées avant la mise en production. Le gérant envisage de tester la vente sur deux marchés hebdomadaires et dans un magasin de producteurs avant d'augmenter les volumes.

Informations utiles au diagnostic

Dimension	Information
Politique	Aides à l'investissement possibles sous conditions
Économique	Variabilité récente des coûts de l'énergie et des emballages
Socioculturelle	61 personnes sur 80 interrogées se déclarent intéressées par une offre locale
Technologique	L'entreprise ne possède pas d'atelier de transformation
Environnementale	Possibilité de commercialiser localement, sans donnée chiffrée sur l'impact environnemental
Légale	Règles sanitaires et obligations de vente à vérifier avant le lancement

Données communiquées par l'EARL

DT 3 : DONNÉES PRÉVISIONNELLES DE GESTION DU PROJET

Les données ci-dessous sont des prévisions annuelles communiquées par le gérant. Le prix et les coûts sont exprimés hors taxes. Aucun coût d'emprunt, amortissement, impôt ni rémunération supplémentaire du travail du gérant n'est inclus. Le résultat calculé à partir de ces données est donc un résultat prévisionnel simplifié et ne constitue pas un résultat comptable complet.

Tableau de bord prévisionnel

Indicateur	Valeur
Volume prévisionnel	12 000 unités
Prix moyen de vente	2,40 € par unité
Coût variable de transformation, emballage et commercialisation	1,25 € par unité
Charges fixes spécifiques annuelles	13 800 €

Hypothèse de vente annuelle de 12 000 unités

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Parties 1 et 2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour la partie juridique, respectez l'ordre du syllogisme juridique. Pour le diagnostic stratégique, reportez les éléments pertinents du DT 2 et justifiez vos choix.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée pour l'espèce	.....

À compléter par le candidat

Tableau de diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

À compléter à partir du DT 2

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Partie 3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Présentez les calculs et inscrivez les résultats dans le tableau. Les unités et les arrondis demandés dans la partie 3 s'appliquent.

Calculs économiques du projet

Indicateur	Calcul	Résultat
Chiffre d'affaires prévisionnel	.....	.....
Coût variable total	.....	.....
Marge sur coût variable totale	.....	.....
Marge sur coût variable unitaire	.....	.....
Seuil de rentabilité en volume	.....	.....
Marge de sécurité en unités	.....	.....
Résultat prévisionnel simplifié	.....	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.